

Bienvenue dans le monde de la pédophilie !

Soumis par Nobel & Aurel

02-10-2006

Dernière mise à jour : 26-03-2010

En 2006, nous publions un article sur la responsabilité du Vatican ainsi que du cardinal Joseph Ratzinger, devenu le pape Benoit XVI plus tard, sur la manière très méthodique d'étouffer les affaires de pédophilie de leurs prêtres. Cette affaire est aujourd'hui au grand jour.

Imaginez un ministre de l'Education Nationale envoyant une directive secrète à tous les chefs d'établissements leur imposant d'étouffer les affaires de pédophilie dont leurs professeurs se rendraient coupables à l'encontre de leurs élèves. Laisseriez-vous votre enfant partir à l'école en toute sérénité ou au contraire, exigeriez-vous la poursuite en justice de ce ministre ainsi que des professeurs coupables de crimes sexuels ? La réponse vous semble sûrement évidente, mais elle ne l'est point pour le Vatican...

Le Vatican et les Crimes sexuels Un document secret du Vatican dit comment procéder dans les cas de scandales de pédophilie au sein de l'Eglise Catholique. Avant de devenir pape, le cardinal Joseph Ratzinger a fait appliquer le document intitulé "Crimen Sollicitationis". Il enseigne aux évêques sur la manière de procéder en cas d'allégations de crimes pédophiles contre des prêtres. Les critiques dissent que ce document a été utilisé afin d'échapper aux poursuites pour viol sur enfants. Crimen Sollicitationis a été écrit en 1962 en latin et donné aux évêques du monde entier qui ont reçu l'ordre de la tenir enfermée dans leur Eglise ! Il leur enseigne la façon de procéder en cas de "crime de sollicitation" par les prêtres dans le cadre du confessionnal. Il évoque également Il impose le secret absolu tant de l'enfant victime que du prêtre mais aussi d'éventuels témoins extérieurs. Briser ce serment signifie une excommunication de l'Eglise Catholique Colm O'Gormann, reporter pour l'émission Panorama de la BBC, a trouvé sept prêtres accusés d'abus sexuels sur mineurs et vivant dans ou autour de la cité du Vatican. L'un des prêtres, le Père Joseph Henn, a été poursuivi pour 13 cas de molestations par un « grand jury » aux Etats-Unis. Durant le "tournage" du reportage "Sex Crimes and the Vatican", Colm a trouvé que le Père Henn se battait pour ne pas être extradé du Vatican. Le Vatican ne l'a pas forcé à retourner aux Etats-Unis afin de faire face aux accusations retenues contre lui. Après le reportage, le Père Henn a perdu son combat contre son extradition. Mais il a fui le Vatican et on pense qu'il se cache quelque part en Italie pendant qu'un mandat d'arrêt international a été lancé contre lui. Colm O'Gorman a été violé par un prêtre catholique lorsqu'il avait 14 ans dans le diocèse de Ferns dans le comté de Wexford en Irlande. Le Père Fortune a été accusé de 66 cas d'agressions sexuelles et d'une autre offence sexuelle relatant un enfant de 8 ans. Mais il s'est suicidé à la veille de son procès. Colm a débuté une investigation avec la BBC en mars 2002 qui a conclu à la démission du Docteur Brendan Comiskey, l'évêque à la tête du diocèse de Ferns. Colm a fait pression pour que le gouvernement ouvre une enquête, ce qui a débouché sur le rapport Ferns. Il a été publié en octobre 2005 et révéla que : " Une culture du secret et la peur du scandale a mené les évêques à placer les intérêts de l'Eglise Catholique au-dessus de la sécurité des enfants » L'Eglise Catholique a de par le monde 50 millions d'enfants dans sa congrégation mais aucune politique universelle de protection de l'enfant ; bien qu'au Royaume-Uni il y ait le bureau catholique de la protection des enfants et adultes vulnérables. Cela signifie que dans certains pays le Crimen Sollicitationis est la seule politique appliquée. Le Vatican a refusé de répondre aux requêtes répétées de Panorama concernant les différents cas montrés dans le reportage. (Source B.B.C : Sex crimes and the Vatican, 29 septembre 2006 , traduit de l'anglais par Athétürk). Crimen Sollicitationis: Une interprétation. Le père Tom Doyle est juriste en droit canon. Il a eu une carrière diplomatique avec le Vatican mais fut viré après avoir critiqué la manière dont l'Eglise traite les cas d'abus sexuels sur enfants. Il donne son interprétation du Crimen Sollicitationis dans le documentaire Panorama. " Crimen Sollicitationis est l'instruction d'une politique mondiale sur le secret et le contrôle absolu de tous les cas d'abus sexuels du clergé.

Mais ce que vous avez réellement ici est un écrit explicite afin de dissimuler les cas d'abus sexuels sur enfants par le clergé en punissant ceux qui voudraient attirer l'attention sur ces crimes commis par des hommes d'église.

Vous avez une politique écrite qui dit que le Vatican contrôlera ces situations et vous avez aussi je pense l'évidence claire écrite du fait que tout ce dont ils se préoccupent est de contenir et de contrôler le problème. Nulle part dans aucun de ces documents il n'est fait mention d'une aide aux victimes.

La seule et unique chose qui y est dite est qu'ils peuvent imposer la peur aux victimes et les punir pour avoir discuté ou divulgué ce qui leur est arrivé. Tout est contrôlé par le Vatican, et au sommet du Vatican est le pape. Donc Joseph Ratzinger était au centre la plupart du temps où ce document était en application. Il créa une suite à ces documents et maintenant il est le pape. Tout ceci signifie que la politique et l'approche systématique du problème n'ont pas changés. Le Cardinal Ratzinger, maintenant Pape, pourrait dire demain : " Voici notre politique : dorénavant nous révélerons toute affaire aux autorités civiles, nous isolerons et destituerons tous les ecclésiastiques accusés et prouvés coupables.

Une complète ouverture et transparence, une complète ouverture de toutes les situations financières, arrêter toutes les barrières pour la procédure légale et coopérer complètement avec les autorités civiles. »

Il pourrait faire cela. (Source originale B.B.C, Crimen Sollicitationis, an interpretation, 29 septembre 2006, traduit de l'anglais par Athétürk)

Immunité papale contestée

Alors que les projecteurs internationaux sont braqués sur Benoît XVI, le Parti radical italien a donné la parole à l'avocat et exséminariste américain Daniel Shea. Celui-ci a rappelé, mercredi à Rome, que Joseph Ratzinger a été personnellement appelé dans un procès à la Cour du district de Harris County (Texas). Trois plaignants s'opposent au Père Juan-Carlos Petino-Arango, accusé d'actes pédophiles. Il est reproché à Joseph Ratzinger d'avoir signé et envoyé en 2001 une lettre disciplinaire aux évêques sur «les délits les plus graves réservés à la Congrégation pour la doctrine de la foi» dont il était le patron. Cette lettre précisait les huit délits réservés au Tribunal de la congrégation. Outre ceux contre les sacrements d'eucharistie et de pénitence, y figurent les délits des prêtres contre des mineurs. Ces délits sont couverts par le secret pontifical, les évêques se chargeant de la seule enquête préalable. Selon l'avocat américain, l'inscription de Joseph Ratzinger sur la liste des accusés vise à mettre fin à la couverture par le Vatican des abus sexuels commis par des prêtres. Depuis son élection, Benoît XVI aurait fait une demande formelle d'immunité diplomatique en tant que chef d'Etat: «La réponse est désormais dans les mains du président Bush», a expliqué Daniel Shea. «Nous n'avons aucune haine envers les prêtres coupables d'actes pédophiles, ce sont aussi des victimes», dit Daniele Capezone, secrétaire des radicaux italiens. Au soir du 16 août, le Parti radical et l'association «anticlericale.net» ont manifesté devant la place Saint-Pierre, avec des pancartes: «Président Bush, pas d'immunité pour Ratzinger», «Stop au secret sur les abus sexuels commis par le clergé!»

Source APIC/La Liberté - 20 août 2005
 Notre conclusion : En ce début d'année 2006, l'effort était mis par l'Eglise Catholique, en la personne d'André XXIII, archevêque métropolitain d'Île de France, pour remettre à la mode le catéchisme. 26 000 affiches vinrent souiller les murs de la capitale, 405.000 dépliants, ainsi qu'une lettre adressée à 100.000 familles. Pour un coût total de l'opération de 200.000 €. L'archevêque entendait «Annoncer aux enfants cet amour de Dieu pour les hommes, les ouvrir au respect d'autrui et au don de soi, voilà le service que nous pouvons leur rendre». Ainsi, nous sommes en droit de nous interroger sur l'amour porté par l'Eglise catholique sur les enfants confiés à son entière responsabilité.

Il n'est pas dans nos idées de faire croire que tout prêtre est pédophile, comme tout musulman n'est pas islamiste. Néanmoins, tout parent aimant ses enfants, et ne pensant qu'à leur bien, devrait avoir la présence d'esprit de les retirer du catéchisme, tout comme il le ferait à n'en point douter, si le ministre de l'éducation nationale avait envoyé une telle directive avant que son représentant ne soit jugé. Comme doivent être les autorités vaticanes, ainsi que Benoît XVI. A l'heure où certains, à l'instar de Benoît XVI, voudraient nous imposer l'idée d'un ' choc des civilisations ' et d'une Europe aux racines chrétiennes, il convient de s'interroger et de remettre en question les rapports étroits entretenus entre les différents Etats Européens et l'Eglise Catholique. Rappelons que le projet de Constitution Européenne accordait, dans l'article I-52, une place privilégiée au statut des églises:

"1. L'Union européenne respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres.

2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.

3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises organisations." L'Union Européenne doit-elle continuer le dialogue avec les Eglises, tout en sachant que l'Eglise catholique viole les droits des enfants supposés être sous sa protection ? Ni l'Europe, ni tout autre Etat du monde arabo-musulman, n'ont de leçons à recevoir d'un Etat, ainsi que de son représentant Benoît XVI, ayant mis en place un système protégeant les violeurs d'enfants depuis 1962.

Archive : Le Crimen Sollicitationis, disponible en ligne, en latin & en anglais.